

PREFET DE LA REUNION
Préfecture
Bureau de la représentation
de l'État

ARRETE N° 3704

Accordant la médaille d'honneur du Travail
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Madame la directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur LAGARRIGUE Rubin Judes**
Chef chantier, HYDROTECH, LA POSSESSION.
demeurant à LE TAMPON
- **Monsieur MENEGHINI Alexandre Hugo**
Conducteur de Travaux principal, HYDROTECH, LA POSSESSION.
demeurant à LA SALINE LES BAINS

Article 2 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le 05 DEC. 2019

Pour le préfet et par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet
du préfet de La Réunion

Camille GOYET

